

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE. DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

Paris, le 2 5 NOV. 2010

Direction des Ressources Humaines

Service de la gestion du personnel Département des études, de la rémunération et de la réglementation

Bureau de la politique de rémunération

Monsieur le Secrétaire général,

Par lettre du 19 novembre 2010, je vous indiquais les principes guidant l'action de la direction des ressources humaines dans l'actualisation du régime indemnitaire des officiers de port et officiers de port adjoints. Ces principes proposaient d'une part une augmentation du montant de référence de la catégorie 1 de la part liée à l'activité portuaire et d'autre part une mesure d'augmentation du coefficient de cette même part pour le port de Calais. Dans le cadre de ces principes, le dispositif suivant peut être mis en oeuvre :

- un échéancier permettant de traiter, en 2011, les mesures indemnitaires 2010 (1^{er} semestre 2011) et 2011 (2^{ème} semestre 2011).
- une augmentation de +0,30 du coefficient de la part liée à l'activité portuaire au titre de 2010 et une augmentation de +0,30 de ce même coefficient au titre de 2011.
- un coefficient de la part liée à l'activité portuaire fixé, pour les agents affectés suite à un concours, à 1,80 au titre de 2010 et à 2,10 au titre de 2011.

Quant à la revalorisation de la classification du port de Calais, je vous confirme les orientations qui vous ont été données le 18 octobre et le 23 novembre, à savoir que la révision du montant de référence du port de Calais (seul port à entrer dans la catégorie 1) nécessite d'engager une démarche auprès du ministère chargé de la fonction publique et du budget pour réviser l'arrêté fixant les montants de référence des différentes catégories de port. Cette démarche sera entreprise d'ici la fin de l'année 2010, sur la base d'un argumentaire étayé, construit conjointement avec la DGITM.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'expression de ma considération distinguée.

La direct/ice des ressources humaines

Monsieur Eric DESTABLE Secrétaire général du SNOP-FO 94, impasse Jacques Cartier 62730 MARCK

Présent pour l'avenir